



## RÉMY COINTREAU

Paris, le 16 avril 2020

### Mesures de solidarité responsables et citoyennes Des efforts partagés par tous

En ce début d'année fiscale 2020/21, le groupe a souhaité prendre quelques décisions fortes, responsables et citoyennes pour les prochains mois. Certaines seront soumises au vote de ses actionnaires, lors de son assemblée générale prévue le 23 juillet 2020. Ces mesures viennent compléter les aides actuellement apportées à nos communautés à travers le monde, et partagées dans un communiqué précédent.

Rémy Cointreau bénéficie de fondamentaux économiques et financiers solides qui lui permettent de faire face à la crise sanitaire actuelle. Ainsi, fidèle à ses valeurs humanistes, il lui paraît important de participer à l'effort national et international. La décision prise, dès le début du confinement, de garantir jusque fin avril le salaire de base de ses 1900 collaborateurs dans le monde, et en particulier celui de ses 720 collaborateurs situés en France, a été prolongée jusqu'à fin mai, sans avoir recours aux aides de l'Etat et notamment au dispositif de chômage partiel.

Comme ce sentiment de responsabilité citoyenne est incarné par les femmes et les hommes du groupe, des efforts seront également consentis par tous, des salariés aux membres du conseil d'Administration. Ainsi, les augmentations générales et individuelles en France négociées avec les partenaires sociaux et devant initialement s'appliquer en janvier et en juillet, seront reportées au 1er octobre 2020. Les membres du comité exécutif ont, pour leur part, décidé d'un gel de leur rémunération fixe pour les douze prochains mois et d'une baisse très substantielle de leur rémunération variable au titre de l'année 2019/20. Le plan annuel d'actions de performance, prévu en janvier, a également été reporté sine die. Enfin, les membres du conseil d'Administration ont consenti à une réduction de leurs jetons de présence, versés en 2020/21.

De surcroît, et sur proposition du conseil d'Administration, le groupe proposera à son assemblée générale d'accorder un dividende de €1.00 par action au titre de l'année 2019/20, en baisse substantielle par rapport aux €2.65 versés l'année dernière (qui incluaient €1.00 de dividende exceptionnel). Il proposera également une option de paiement du dividende en numéraire ou en actions pour la totalité du dividende mis en distribution. Dans ce contexte, l'actionnaire majoritaire du groupe a déjà fait part de son souhait d'opter pour un versement intégral en actions.

Contact : Laetitia Delaye +33 7 87 25 36 01